

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MUILLE-VILLETTE

SEANCE DU 02 JUIN 2009

Date de convocation : 26/05/2009, d'affichage : 17/06/2009.

Conseillers en exercice : 15, présents : 11, votants : 12.

L'an deux mil neuf, le 02 juin à 20 heures 00 minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie, sous la présidence de Monsieur **SOUPLY** Patrick, Maire en exercice.

Etaient présents : tous les conseillers municipaux en exercice, à savoir :

Mesdames et Messieurs **BOURY** Chantal, **CHASSELON** Jean-Claude, **DUPUIS** Jacques, **FELIX** Jean-François, **LETUPPE** Frédéric, **POTIER** Bruno, **POULLE** Sophie, **SOUPLY** Patrick et **TREFFON** Virginie, **VAILLANT** Jean-Pierre, **FRENOIS** Christophe, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : MM. **DUBOIS** Stéphane,

Etaient absents non excusés : MM. **FORMAN** Philippe, **MARCHAND** Jean-Claude, **HULOT** Philippe,

Avaient donné pouvoir : M. **DUBOIS** Stéphane à Mme **BOURY** Chantal,

M. **FELIX** Jean-François a été élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière réunion a été lu et approuvé.

Monsieur le Maire a ouvert la séance et exposé ce qui suit :

MISE EN PLACE DU BUREAU DE VOTE POUR LES ELECTIONS EUROPEENNES
DU 07 JUIN 2009.

Le Conseil Municipal, après discussion, met en place le bureau de vote pour les élections européennes du 07 juin prochain.

Il est rappelé que c'est une obligation pour les conseillers municipaux de tenir le bureau de vote.

ACCEPTATION DE TROIS CHEQUES :

Le Conseil Municipal, après discussion, à l'unanimité,

Accepte un chèque de Monsieur Ludovic BRUNEL d'un montant de 1300,00 euros (mille trois cents euros) représentant la vente du tracteur communal à l'intéressé.

Le Conseil Municipal, après discussion, à l'unanimité,

Accepte un chèque des Assurances Mutuelles de Picardie d'un montant de 332,11 euros (trois cent trente deux euros et 11 centimes) représentant le remboursement de la vitre de la porte des écoles brisée le 25 avril 2009.

Le Conseil Municipal, après discussion, à l'unanimité,

Accepte un chèque de la société AXA France IARD d'un montant de 76,61 euros (soixante seize euros et 61 centimes) concernant la résiliation du contrat d'assurance du tracteur communal pour la période allant du 23/04/2009 au 01/10/2010 pendant laquelle la compagnie AXA n'a pas exercé sa garantie.

ACHAT D'UNE AUTOLAVEUSE :

Monsieur le Maire fait savoir que l'autolaveuse de la salle polyvalente, achetée il y a 20 ans, ne peut plus être entretenue à cause des pièces de rechange qui sont maintenant pratiquement introuvables.

Monsieur CHASSELON Jean-Claude, 1^{er} Adjoint, présente donc à l'assemblée 4 devis pour le remplacement de ce matériel.

Le Conseil Municipal, après discussion, à l'unanimité,

Décide le remplacement de l'autolaveuse de la salle polyvalente,

Accepte le devis présenté par la Société NILFISK, 91944 COURTABOEUF Cedex, pour un montant de 2607,28 euros TTC.

ENQUETE PUBLIQUE POUR LA S.A.S EVONIK REXIM :

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil municipal que conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral du 14 mai 2009, la S.A.S EVONIK REXIM dont le siège social est situé 33, rue de Verdun à (80400) HAM, a présenté une demande en vue d'obtenir l'autorisation de réaliser de nouvelles synthèses dans les bâtiments et équipements existants au sein de son usine de fabrication de produits chimiques sur le territoire de la commune de HAM, parcelles cadastrées sections AH n° 1, 5, 8, 145 à 150, 172, 173, 174, 177, 261, 263, 264 à 268 et AI n° 3, 4, 6, 7, 77, 108, 127, 129, 169 à 172, 175, 176.

Suite à cette demande, une enquête publique aura lieu du 11 juin 2009 au 11 juillet 2009 à la mairie de HAM.

Le Conseil Municipal, après entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après discussion, à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable à cette demande.

POINT SUR LES TRAVAUX :

Le chemin de la justice est pratiquement terminé.

Les trottoirs de la rue de Paris sont réalisés. Il reste à terminer les trottoirs au niveau de la station essence.

M. FRENOIS préconise de mettre autre chose que de la pelouse (galet ou ciment lavé + 1 géotextile) au niveau du passage pour piétons du café des Troènes. Le Maire répond qu'effectivement il est prévu de mettre autre chose que de la pelouse.

Pour la réhabilitation du cimetière et l'aménagement d'un colombarium, les devis sont en cours.

Pour l'entretien de l'éclairage public les devis sont actuellement en cours.

Pour ce qui concerne la mise en place d'un sens unique rue Albert Letuppe, la demande de subvention passe en commission du Conseil Général courant juillet 2009.

CREDITS BUDGETAIRES :

Le Conseil Municipal, après discussion, à l'unanimité des membres présents,

Décide une ouverture de crédits en section de fonctionnement aux articles suivants :

Dépenses :

Article 675 pour un montant de 12 645,54 €,

Article 676 pour un montant de 38 782,46 €,

Recettes :

Article 775 pour un montant de 51 428,00 €.

QUESTIONS DIVERSES :

Pour faire suite à un courrier concernant le tri sélectif émanant de la Communauté de Communes du Pays Hamois, le Conseil Municipal, après discussion, à l'unanimité, décide de ne pas opter pour le tri en porte à porte des journaux magazines et désire donc garder le système d'apport volontaire.

Le Maire fait savoir que la permanence concernant la mise à disposition de composteurs par la Communauté de Communes du Pays Hamois aura lieu en mairie de Muille-Villette le vendredi 19 juin prochain. Le Conseil Municipal en prend bonne note.

Le Maire fait savoir qu'une réunion d'information concernant la Société LEFRANT-RUBCO aura lieu à la Communauté de Communes du Pays Hamois le 11 juin prochain en présence de différents intervenants, à savoir le Conseil Régional, le Conseil Général, la Communauté de Communes du Pays Hamois, la commune de Muille-Villette, la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Somme et la Société LEFRANT-RUBCO elle-même. Le Conseil municipal en prend bonne note.

Le Maire donne lecture d'un courrier daté du 26 mai 2009 émanant du PPCM qui remercie le Conseil Municipal pour la subvention exceptionnelle que celui-ci lui a accordé pour l'achat d'un robot d'entraînement. Le Conseil Municipal en prend bonne note.

Le Maire donne lecture d'un courrier daté du 25 mai 2009 émanant de Monsieur GUERIN Christian concernant des problèmes de voisinage dans l'impasse Léon Cochet. Le Maire va rencontrer les intéressés pour discuter de ces problèmes.

Le départ en retraite de Mme LERICHE, Directrice de l'école, sera célébré à la salle polyvalente le 30 juin prochain.

Mme POULLE demande quand sera fêté la fête des Mères et des Pères du personnel communal. Le Maire répond qu'elle sera organisée dans le courant du mois de juin après la fête des Pères.

Monsieur FRENOIS demande ce qu'il en est de la vérification des extincteurs, notamment ceux de la salle polyvalente. Le Maire fait savoir que le contrat initial a été signé avec l'entreprise HAAS le 26 mai 2006 et que la vérification annuelle par cette Société peut être modifiée de plus ou moins deux mois par rapport à la date de signature du contrat. Monsieur FRENOIS demande ce qu'il en est de l'abattage de l'arbre qui se situe près de chez Monsieur CERQUEIRA.

Monsieur FRENOIS demande pourquoi Mlle MICHEE n'est pas rémunérée dans le cadre de ses activités de responsable de salle polyvalente. En effet celle-ci se déplace le dimanche en cas de panne de chauffage, d'électricité ou autre).

Il faudrait vérifier la puissance électrique de cette salle ;

Le Maire répond que Mlle MICHEE est embauchée sur une base de 27 heures hebdomadaires et qu'en accord avec elle toutes les heures effectuées au delà de cette base horaire sont soumises à récupération.

Monsieur FRENOIS demande ce qu'il en est du terrain HAMART. En effet, la commune n'est pas propriétaire et n'a pas à l'entretenir.

Madame BOURY demande ce qu'il en est du complément de rémunération du personnel communal. Il est demandé de faire un courrier pour prévenir les intéressés.

Rien ne restant à l'ordre du jour, le Maire déclare la séance close.

Suivent les signatures.